



Distribution ou offre de produits médicaux sur Internet : rassembler des données d'expérience et des exemples de meilleures pratiques et/ou de réglementation en vue d'empêcher ou de diminuer le risque que les consommateurs accèdent à des produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés

Résumé d'orientation

1. Le présent rapport fait suite à la demande formulée par le dispositif des États Membres concernant les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés au titre de l'activité prioritaire H,¹ à savoir : « Recenser ou mettre au point des stratégies adaptées afin de comprendre le problème de la distribution ou de l'offre de produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés sur Internet, et d'intervenir en conséquence ». Dans ce contexte, le groupe de travail sur l'activité H, dirigé par la Colombie, a préparé un questionnaire visant à connaître le point de vue des États Membres sur la distribution ou l'offre de produits médicaux sur Internet. Le questionnaire visait à déterminer l'état de préparation des États Membres du point de vue de la prévention ou de la réduction du risque que les consommateurs accèdent par ces voies, et notamment via des pharmacies en ligne, à des produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés.
2. Depuis juin 2020, les États Membres ont, d'après leurs propres déclarations, globalement amélioré leur état de préparation dans ce domaine, par la voie réglementaire et par d'autres mesures. Il ressort des réponses au questionnaire que certaines Régions et certains États Membres ont besoin de davantage de temps pour mettre en place des mesures adaptées contre la distribution ou l'offre de produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés sur Internet, tandis que d'autres ont déjà beaucoup avancé sur ces questions. Ces disparités ont aussi été observées à l'intérieur des Régions et entre elles.
3. Tous les États Membres n'ayant pas répondu au questionnaire, ce rapport revêt, pour certains d'entre eux, une dimension plus générale. Pour les États Membres ayant participé à l'enquête et pour les Régions auxquelles ils appartiennent, en revanche, il contient des indicateurs permettant de soutenir la préparation aux niveaux national et régional en mettant l'accent sur les données d'expérience, les meilleures pratiques et la réglementation. De la même manière, il fournit au dispositif des États Membres des indicateurs sur les améliorations obtenues à l'échelle mondiale, qui aideront les Régions et les États Membres à établir une réglementation et à dégager les meilleures pratiques dans ce domaine. Ce rapport

¹ Document A/MSM/8/4.

offre également au dispositif des États Membres une base de travail pour concevoir des orientations sur la manière de formuler des stratégies afin de prévenir ou réduire le risque de voir les consommateurs accéder à des produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés sur Internet.

4. Il convient de noter que, s'agissant des produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés, l'OMS a pour mission de protéger la santé publique. Même si les autres organisations intergouvernementales peuvent avoir des responsabilités différentes, toutes partagent un même objectif : prévenir le risque d'effets dommageables de ces produits médicaux sur les consommateurs. Les réponses au questionnaire illustrent combien les États Membres jugent important que leurs autorités nationales de réglementation des médicaments nouent, dans tous les secteurs, une coopération nationale et internationale à laquelle seraient notamment associés les parties prenantes publiques et privées ainsi que les fournisseurs de services Internet, les médias sociaux et les plateformes de commerce électronique. Le rapport met en exergue certains problèmes récurrents, en particulier la coopération insuffisante entre les fournisseurs d'accès à Internet et les entreprises de télécommunication. Sachant qu'une telle coopération est indispensable pour toute stratégie globale visant à lutter contre la distribution ou l'offre en ligne de produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés, il est important que le dispositif convienne d'orientations appropriées à l'intention des États Membres. On peut observer que les autorités nationales de réglementation des médicaments font également appel à d'autres organisations intergouvernementales pour les aider à enquêter sur l'offre en ligne de produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés et à intervenir en conséquence. Cela témoigne bien de la nécessité d'une plus grande coopération entre les organisations intergouvernementales engagées dans la lutte contre la distribution ou l'offre de produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés.

5. Le rôle de la sensibilisation du public pour prévenir ou réduire les risques associés à la distribution ou à l'offre de produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés était un enjeu abordé dans l'enquête. À cet égard, l'OMS et le dispositif des États Membres ont déjà publié des documents et d'autres supports pour aider les États Membres à organiser des campagnes de sensibilisation du public. Les réponses au questionnaire indiquent que, même si des mesures ont été prises au niveau national, il faudra redoubler d'efforts pour lancer des campagnes de sensibilisation en collaboration avec d'autres États Membres au niveau régional afin de prendre en compte la dimension internationale de l'offre de produits médicaux en ligne, y compris les produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés.

6. Les réponses reçues à la dernière section du questionnaire indiquent que, depuis le début de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'offre en ligne de produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés a crû dans plus de la moitié des États Membres. Presque autant de pays ont expliqué avoir eu, dans la même période, des difficultés à exercer un contrôle efficace dans ce domaine.

7. Le rapport établi suite à l'enquête comporte plusieurs sections. Son principal volet présente les problématiques transversales évoquées par plusieurs États Membres et comporte un ensemble de recommandations et de conclusions connexes. La section suivante du rapport, qui se place du point de vue régional, contient des observations des États Membres sur les sujets couverts par le questionnaire.

8. Le rapport d'enquête complet ainsi que le document d'orientation sur les stratégies sont disponibles sur la plateforme MedNet.¹

= = =

¹ <https://mednet-communities.net/sf/library>, consulté le 23 septembre 2021.